

**Conférence des Présidents d'Université (CPU) /  
Conseil des Recteurs des Universités Portugaises (CRUP)**

**PROGRAMME D'ACTIONS UNIVERSITAIRES INTEGREGES LUSO-FRANÇAISES  
PAUILF  
2017-2018**

**Appel à projets de cotutelles de thèses**

**Date d'ouverture : 15/05/2017 - Date de clôture : 30/06/2017**

La Conférence des Présidents d'Université (CPU) et le Conseil des Recteurs des Universités Portugaises (CRUP), conformément à l'accord signé à Lisbonne le 29 novembre 2001, lancent le 14<sup>ème</sup> appel à projets pour le *Programme d'actions universitaires intégrées luso-françaises* (PAUILF) destiné à initier et soutenir des échanges académiques et scientifiques entre les deux pays.

Le PAUILF bénéficie du soutien institutionnel et financier :

- pour la partie française, du ministère en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Ambassade de France au Portugal / Institut Français du Portugal ;
- pour la partie portugaise, du Conseil des Recteurs des Universités Portugaises (CRUP) / Ministério da Ciência, Tecnologia e Ensino Superior.

Il est géré, pour la partie française par la Conférence des Présidents d'Université et l'Université de Lorraine, pour la partie portugaise par le Conseil des Recteurs des Universités Portugaises / Ministério da Ciência, Tecnologia e Ensino Superior.

### **1. Objectifs**

**L'appel à projets 2017-2018 du PAUILF est consacré au soutien de thèses en cotutelle.**

Il est ouvert à tous les champs disciplinaires.

### **2. Critères de sélection des projets**

**Les critères sont spécifiés sur les fiches jointes à cet appel à candidature, notamment :**

- qualité et cohérence du projet de recherche en cotutelle,
- complémentarité académique et scientifique des deux partenaires de la cotutelle.

### **3. Financement**

Le soutien incitatif, d'une durée maximale de trois années pour chaque projet, est destiné :

- en priorité à la mobilité du doctorant pendant ses trois années de thèse ;
- à la mobilité des enseignants/chercheurs impliqués dans la cotutelle ;
- à la prise en charge des frais relatifs à la participation du doctorant à une conférence organisée en Europe, à la condition explicite qu'il y présente des travaux de recherche réalisés dans le cadre de son doctorat.

### **4. Complémentarité du PAUILF et du « Partenariat Hubert Curien (PHC) PESSOA »**

Le PHC PESSOA est destiné à développer les échanges scientifiques et technologiques entre les laboratoires de recherche des deux pays. Il est administré en France par Campus France (<http://www.campusfrance.org/fr/pessoa>) et au Portugal par la Fondation pour la Science et la Technologie ([www.fct.pt](http://www.fct.pt)).

Les programmes PESSOA et PAUILF peuvent intervenir de manière complémentaire et compatible, simultanément ou successivement, si la spécificité des objectifs de chacun est respectée (échanges scientifiques pour le PHC PESSOA / mobilité en cotutelle pour le PAUILF). Ainsi, une demande de thèse en cotutelle retenue dans le cadre du programme PAUILF pourra venir en complément d'un projet scientifique financé par le programme PESSOA et réciproquement.

## 5. Candidatures – Eléments constitutifs du dossier en fiche jointe

Pour pouvoir être retenus, les projets doivent être présentés simultanément dans les deux pays avec la signature du chef d'établissement. L'établissement français doit s'assurer que l'établissement portugais avec lequel il collabore présente le même projet du côté du CRUP. Les projets doivent être rédigés en français pour la partie française et en portugais pour la partie portugaise. Les établissements (Universités et Grandes Ecoles) habilités dans leur pays respectif à délivrer le diplôme proposé dans le cadre du projet pourront se porter candidats.

## 6. Renouvellement des projets retenus en 2016

Les candidats retenus en 2016 et souhaitant la prolongation de l'aide financière devront également envoyer simultanément dans les deux pays leur demande de renouvellement. Cette demande se base sur une auto-évaluation par rapport aux objectifs du projet, comme indiqué sur la fiche spécifique prévue pour les renouvellements.

## 7. Eléments constitutifs du dossier pour les nouveaux projets et renouvellements

- fiche de candidature de l'équipe ou du candidat (**signée par le chef d'établissement**), comportant notamment le nom de l'établissement (Université ou Grande Ecole), UFR/Institut/Laboratoire de recherche, l'adresse complète, les noms des responsables du projet et d'autres institutions françaises participant éventuellement au projet,
- CV succinct des participants au projet (responsables + autres participants),
- fiche descriptive du projet de cotutelle (voir formulaire ci-joint),
- fiche d'auto-évaluation contenant le rapport de l'année précédente (renouvellements).

## 8. Calendrier et dépôt des candidatures

Date d'ouverture : **15/05/2017**

Date de clôture : **30/06/2017**

Aucun dossier de candidature ne pourra être retenu s'il est reçu hors délai.

### Contact en France :

Cristina Joaquim

Conférence des Présidents d'Université / CPU

103, boulevard Saint-Michel

75005 Paris

[Cristina.Joaquim@cpu.fr](mailto:Cristina.Joaquim@cpu.fr) - <http://www.cpu.fr>

### Contact au Portugal :

«Ações Integradas Luso-Francetas»

Conselho dos Reitores das Universidades Portuguesas

Avenida 5 de Outubro, 89 – 2º andar

1050-050 Lisboa

[carolina@crup.pt](mailto:carolina@crup.pt) - <http://www.crup.pt>